



RENFORCER
L'ACTION CLIMAT

Consultation publique de la Commission européenne pour la révision de la stratégie européenne d'adaptation.

**Contribution de l'association Climate Chance,
fondée sur les échanges avec son réseau de structures
non-étatiques associées, à partir des travaux du Sommet de
Marseille de 2025 et du webinaire de concertation de février
2026.**

**Cette contribution résume et complète la première contribution publiée
après le Sommet Climate Chance de Marseille (1500 participants) et
reprend les priorités de la Déclaration de Marseille sur le renforcement
de la coopération avec l'Afrique, signée par une centaine
d'organisations dont les principaux réseaux européens de collectivités
territoriales et d'ONG.**

Climate Chance - 2 Rue du Fret - 75018
association@climate-chance.org



1. Une mesure prioritaire pour dimensionner les politiques d'adaptation.

- **Intégration d'une trajectoire de référence pour l'Europe** : Adopter à l'échelle de l'UE une Trajectoire unique de référence sur le Réchauffement Climatique (TRACC) à horizon de 20, 50 et 75 ans., permettant à l'ensemble des acteurs une même analyse et dimensionnement des actions à engager. Cette trajectoire, calculée sur la base des engagements des Etats (contributions nationales déterminées présentées aux COP de Glasgow de 2021 et COP de Belem de 2025) et des projections du GIEC, correspond ainsi à une trajectoire de +3 degrés au niveau mondial dans le courant du XXI^e siècle, à décliner à l'échelle des différents territoires européens.

2. Renforcer l'approche systémique des défis d'adaptation

- **Intégration du "réflexe adaptation" au sein des institutions européennes** : Intégrer systématiquement l'adaptation dans toute politique publique européenne, cadre juridique environnemental ou programmes financiers.
- **Intégration de la notion du "Build Back Better" - partout en Europe** : "Reconstruire en mieux" systématiquement, en œuvrant pour une stratégie de relèvement qui ne se contente pas de réparer les dégâts, mais profite de la phase de reconstruction pour réduire la vulnérabilité future, renforcer la résilience des infrastructures, bâtiments, réseaux..., régénérer les organisations sociales et restaurer l'environnement.
- **Mettre en avant la visibilité du coût de l'inaction et de la maladaptation** pour objectiver le coût de l'adaptation et les économies induites, notamment les impacts positifs sociaux et environnementaux.

3. Vers une économie résiliente : Mobiliser le secteur assurantiel et les financements pour l'adaptation climatique.

- **Faire de l'adaptation, une véritable priorité du prochain budget européen**, proposer des outils d'agrégation de ces différents mécanismes d'intervention financière pour pouvoir présenter un véritable budget européen d'adaptation.
- **Faciliter les financements destinés aux collectivités locales et maintenir les guichets directs de financements.**
- **Renforcement des mécanismes de financements combinés** des fonds régionaux, fonds de cohésion et investissements de la Banque Européenne d'Investissement.
- **Augmenter le financement de programmes de formation à l'échelle territorial pour répondre au besoin tangible de compétence d'adaptation de tous les acteurs sur le terrain**, comme ceux financés par la Banque européenne d'investissement (BEI).
- **Créer un mécanisme d'avance de trésorerie pour les territoires victimes de chocs climatiques**, afin d'aider les collectivités victimes d'événements climatiques extrêmes à avancer les frais de reconstruction, en intégrant le "Build Back Better".
- **Mobiliser pour l'adaptation les « recettes » climat** : Veiller à ce que les recettes nationales des systèmes européens d'échange de quotas d'émission (EU ETS) et la recette du Mécanisme d'ajustement climat aux frontières (MACF) soient mobilisées vers les politiques d'adaptation.
- **Renforcer les analyses comparatives des stratégies financières d'adaptation des États membres** : Créer des grilles d'analyses comparatives entre les pays pour mieux comprendre leur gestion des financements européens. aux échelles nationales et territoriales et l'utilisation des recettes nationales du marché carbone.
- **Réformer l'Autorité européenne des assurances et des pensions professionnelles (AEAPP)** : Engager une réflexion avec les parties prenantes dans le but d'améliorer la couverture des risques et préserver l'égalité entre les citoyens et les territoires, en ne les laissant pas sans solution assurantielle.
- **Définir des mécanismes de financement, par le système assurantiel, des surcoûts des travaux d'adaptation** en suivant le principe "Build Back Better" après une catastrophe naturelle.
- **Renforcer la place de la collaboration public-privé structurée en Europe** : autour de données géolocalisées, de projets de prévention locaux et d'ajustement des primes en fonction des efforts

d'adaptation, de mécanismes incitatifs croisés (type harmonisation à l'échelle de l'UE pour bonus et malus en primes selon les actions préventives locales réalisées).

- **Intégrer l'adaptation dans les appels d'offre publics** : Via des critères d'adaptation dans les directives européennes régissant l'attribution des marchés publics, en intégrant la TRACC.
- **Créer un audit de performance pour les financements de l'adaptation**, avec un véritable suivi de l'ensemble des investissements liés à l'adaptation.

4. Bâtir des infrastructures adaptées aux défis climatiques et technologiques : aménagement du territoire, construction et logement, urbanisme et mobilité.

- **Renforcer la rénovation thermique du bâtiment** : Élaborer un programme FSE + en faveur de la rénovation thermique, en intégrant le confort d'été. Opérationnaliser la directive sur la performance énergétique des bâtiments en intégrant l'adaptation dans le plan de rénovation énergétique.
- **Intégrer l'adaptation dans le plan européen pour le logement abordable.**
- **Renforcer les réseaux de froid/chaud** : Créer une feuille de route européenne pour le développement de ces réseaux, rénover les réseaux existants, notamment en Europe centrale.
- **Lutter contre la surchauffe urbaine** : Soutenir, par des programmes européens dédiés, une stratégie de lutte contre les îlots de chaleur, incluant une généralisation des diagnostics locaux, des actions de rafraîchissement et des stratégies sur les normes de construction.
- **Renforcer les normes de construction** : Intégrer l'adaptation dans la prochaine révision de la directive en lien avec les enjeux du bâtiment et du génie civil (Eurocodes) et intégrer l'adaptation dans les plans nationaux de rénovation des bâtiments (national building renovation plans).
- **Intégrer la biodiversité et les solutions fondées sur la nature au cœur de l'adaptation** : Prendre en compte systématiquement le réchauffement climatique dans la restauration de la biodiversité, tout en prévoyant des continuités écologiques qui permettent aux écosystèmes de s'adapter au réchauffement climatique. Développer des mécanismes de financements dédiés, en lien avec la stratégie européenne de restauration de la nature.
- **Lutter contre l'érosion côtière** : Lancer une grande étude européenne sous l'égide de la TRACC (aucune étude majeure depuis le projet Eurosion de 2004), combinant modélisation climatique, données satellitaires et retours d'expérience terrain, pour cartographier les zones à risque et évaluer l'efficacité des solutions existantes. Adopter des côtes unifiées de projection de la montée des eaux sur les différents littoraux européens.
- **Lutter contre l'inondation** : Réviser la prochaine directive inondation de 2007 qui prendra fin en 2027 et intégrer des mesures d'adaptation dans la révision de cette directive (accroissement des SFN, des moyens pour la gestion des risques...) avec des financements dédiés et des outils réglementaires (normes de construction, plans d'aménagement) et des mécanismes de solidarité entre États membres.
- **Adapter le tourisme en Europe** : Réaliser une évaluation du programme européen pour le tourisme 2030 ; conditionner les financements européens à l'existence d'une stratégie d'adaptation locale, avec un accompagnement spécifique pour les communes de montagnes en Europe, les amener vers une activité viable et soutenable toute l'année. Soutenir des études pour mieux comprendre l'impact de la surconsommation en eau liée au tourisme.
- **Renforcer la résilience du transport public européen** : Adopter un 5ème paquet ferroviaire consacré à l'adaptation du réseau ferroviaire européen au changement climatique et prioriser le financement de l'adaptation sur les axes du réseau transeuropéen RTE T.

5. Pour assurer l'indépendance et la sécurité du continent, mettre en œuvre la résilience énergétique, hydrique et agricole en Europe.

- **Mettre en œuvre la stratégie de résilience de l'eau du 4 juin 2025 dans son approche intersectorielle**, surtout dans le domaine agricole et créer des comités de bassins versant pour la gouvernance

transfrontalière. Réviser le cadre de la gestion de l'eau après le rapport de l'Agence Européenne pour l'Environnement de 2026 et la recommandation "priorité à l'utilisation rationnelle de l'eau" en 2027.

- **Intégrer explicitement les objectifs d'adaptation et de résilience dans le processus de révision à venir de la directive-cadre sur l'eau (Directive 2000/60/CE) :** En assurant leur diffusion et leur prise en compte systématique dans les politiques et pratiques de gestion de l'eau.
- **Adapter les réseaux d'électricité :** Inciter les gestionnaires de réseaux de transport membres de l'instance de coordination ENTSO-e à adopter des plans d'adaptation, notamment dans le cadre du mécanisme pour l'interconnexion en Europe.
- **Adapter l'agriculture en Europe :** Modifier la PAC au regard des enjeux d'adaptation, en finançant des études de vulnérabilité des sols agricoles et en accompagnant les agriculteurs dans l'ajustement de leurs exploitations, pour la redéfinition des chaînes de valeur, en privilégiant les circuits courts et l'agroécologie qui améliore la résilience des exploitations agricoles.
- **Alimentation et territoires :** Accompagner, par le biais de la Mission Adaptation, les projets territoriaux alimentaires en circuits courts, la collaboration entre espaces urbains et ruraux, avec une attention particulière à donner aux PTOM et aux RUP.
- Intégrer l'adaptation au sein de la mise en œuvre du prochain Industrial Accelerator Act (IAA), au regard de la prochaine stratégie européenne d'adaptation.

6. Résilience européenne : Intégrer l'équité sociale dans l'adaptation au changement climatique.

- **Adapter les conditions de travail :** Créer une directive européenne sur le travail en conditions climatiques extrêmes, avec une imposition de seuils de température au-delà desquels certaines activités extérieures devraient être aménagées ou suspendues.
- **Intégrer l'égalité des genres :** Intégrer les 8 principes et objectifs de la Feuille de route pour les droits des femmes dans le futur plan d'action européen pour l'adaptation.
- **Adapter la sécurité des bassins et filières d'emploi face au climat en Europe :** Mettre en œuvre une stratégie européenne d'adaptation pour la sécurité de l'emploi selon les régions et les secteurs économiques les plus vulnérables.
- **S'adapter aux enjeux sanitaires :** développer une stratégie transversale européenne autour du concept de "One Health" (éducation, partage de connaissance, lien évident entre santé humaine, animale, végétale avec une systématisation des acteurs). Porter une attention toute particulière aux populations fragiles, précaires ou âgées.

7. Créer des outils innovants, améliorer la recherche et le reporting.

- **Cartographier les risques pour les territoires européens :** Réaliser une cartographie des risques au niveau local de manière harmonisée à l'échelle européenne (nomenclature commune, classification similaire).
- **Accompagner la création d'agences sectorielles dédiées à l'accompagnement des territoires pour l'adaptation :** Décliner des agences type Cerema en France à l'échelle de toute l'UE.
- **Renforcer l'innovation et la recherche pour le climat :** Mettre en avant un réseau d'incubateurs en innovation climatique impliquant les acteurs non étatiques, avec le Comité européen des régions et la Mission 100 villes climatiquement neutre.
- **Mettre en œuvre des outils inclusifs :** Développer des indicateurs unifiés d'adaptation territoriale et diffuser des méthodologies pour effectuer des études de vulnérabilité au niveau local, tenant compte des diversités territoriales.
- **Amplifier la recherche :** Renforcement des programmes de recherche dans l'adaptation : prioriser la vulnérabilité des systèmes européens, l'approche "One Health", les bénéfices des SFN, l'impact du changement climatique sur les grands écosystèmes naturels et océans.
- **Données météorologiques :** Renforcement des structures météorologiques européennes, l'Agence spatiale européenne et l'ECMWF n'ont qu'une partie des États membres en leur sein, veiller à ce qu'il y ait tous les États membres.

- **La mise en œuvre globale du “stress test” climatique** : Renforcer la mise en œuvre des “stress test” climatiques en Europe, afin de renforcer la qualité et la disponibilité des données, des horizons temporels mieux adaptés (risques sur plusieurs décennies) pour mieux comprendre la robustesse du continent, en lien le guide de la BCE “best practices” de 2024 et le cadre commun sur les stress tests ESG de 2026.
- **Défendre le maintien des directives CSRD et CS3D**, et leur bonne application, nécessaires à la mobilisation du monde économique et au renforcement des connaissances et bonnes pratiques.

8. Renforcer la coopération internationale entre les continents voisins : l'Europe et l'Afrique.

- **Maintien par l'UE d'une ambition budgétaire forte aidant le continent africain à affronter ses défis climatiques.**
- **Maintien du niveau global d'aide publique au développement, augmentation de la part consacrée au financement de l'adaptation, et notamment le soutien à l'ingénierie locale.**
- **Renforcement des financements européens pour la recherche en Afrique** : Avec des moyens à la hauteur des défis du développement de la recherche africaine, permettant la co-construction des partenariats académiques et non académiques, et des priorités nombreuses (agriculture, prévisions météo, construction, énergie...)
- **Créer un cadre d'échange de données climatiques entre l'Europe et l'Afrique**, facilitant l'accès libre aux données sur les risques climatiques, améliorant les capacités de prévisions des nations africaines.
- **Renforcement du soutien financier et technique pour préserver et développer les Solutions Fondées sur la Nature (SFN) sur le continent africain** : En impliquant les communautés et savoirs locaux, avec l'intégration égalitaire des femmes. En s'appuyant sur les programmes Nature-Africa.
- **Renforcer la coopération décentralisée Afrique-Europe** : Outil précieux pour renforcer l'action publique territoriale, avec une attention particulière à la planification urbaine, à l'habitat et aux risques. Valoriser une association étroite avec les habitants, en particulier les femmes, jeunes, communautés éloignées des centres de décision.
- **Renforcer le partage de bonnes pratiques entre les deux continents** : Renforcer la mise en réseau, les sessions consacrées à l'adaptation, les grands rendez-vous entre acteurs, le renforcement des initiatives comme l'Alliance des villes francophones pour le climat ou le Pacte des maires.

9. Mobiliser la société européenne.

- **Renforcer la participation citoyenne européenne pour ces enjeux** : veiller à l'étroite association des citoyens et des organisations de la société civile à la définition des politiques d'adaptation, les mobiliser pour diffuser une culture collective de l'adaptation et de la compréhension des enjeux.
- **Développer un programme événementiel thématique**, une « année de l'adaptation » sur le modèle de « l'année du rail ».
- **Impliquer la jeunesse européenne dans la prochaine stratégie** : Intégrer l'adaptation dans les 11 objectifs de la stratégie UE vers la jeunesse 2019-2027.